



**Communauté des Communes Bastide et Châteaux en Guyenne**  
**Intercommunalité des Cantons de Monflanquin et de Cancon**  
 1 Rue des Cannelles 47150 MONFLANQUIN  
 Tél : 05.53.49.55.80, Fax : 05.53.49.55.81

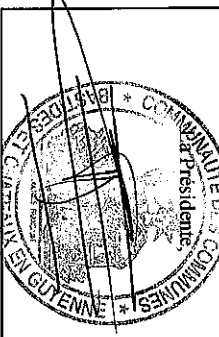
**Autorisation de diffusion**

Dans le cadre de nos projets de communication, nous serons peut-être amenés à diffuser des photos ou des travaux de votre enfant. Comme la loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir remplir le présent formulaire.

Je soussigné(e) M. ou Mme .....  
 représentant légal de l'enfant (nom et prénom).....  
 Demeurant.....  
 Ville.....  
 Tél.....  
 e-mail.....

Autorise la Communauté de Communes Bastide et Châteaux en Guyenne pour une durée de 5 ans à dater de la signature des présentes à :

- Diffuser des représentations photographiques de mon enfant
  - Diffuser des représentations musicales de mon enfant
  - Diffuser des renseignements sonores de la voix de mon enfant
  - Diffuser les créations de mon enfant réalisées en atelier : Ecole de musique, C.L.S.H, Crèche, atelier multimédia... (textes, dessins, vidéos, etc...)
- Pour sa part, la Communauté de Communes Bastide et Châteaux en Guyenne s'engage à ne rien diffuser à des fins commerciales mais uniquement dans un but strictement informatif ou pédagogique pour :
- Diffusion sur le site Internet de la Communauté de Communes
  - Diffusion sur tous supports numériques ou analogiques (courriel), CD-Rom, DVD-Rom, cassettes... à destination des familles des élèves, des différents publics, des expositions ou événements organisés par la Communauté de Communes Bastide et Châteaux en Guyenne (par les Centre de Loisirs, Crèches, Ecole de Musique, Médiathèque...)
  - Représentation sur écran dans toute manifestation culturelle (festival ou événement numérique...)
  - Diffusion sur un journal d'école (ou autre publication journalistique)

	Ajouter la mention « lu et approuvé – bon pour accord », dater et signer Fait en double exemplaire à ..... Le (date obligatoire).....
--	---

Exemplaire à remettre lors de l'inscription annuelle



**Communauté des Communes Bastide et Châteaux en Guyenne**  
**Intercommunalité des Cantons de Monflanquin et de Cancon**  
 1 Rue des Cannelles 47150 MONFLANQUIN  
 Tél : 05.53.49.55.80, Fax : 05.53.49.55.81


**Autorisation de diffusion**

Dans le cadre de nos projets de communication, nous serons peut-être amenés à diffuser des photos ou des travaux de votre enfant. Comme la loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir remplir le présent formulaire.

Je soussigné(e) M. ou Mme .....  
 représentant légal de l'enfant (nom et prénom).....  
 Demeurant.....  
 Ville.....  
 Tél.....  
 e-mail.....

Autorise la Communauté de Communes Bastide et Châteaux en Guyenne pour une durée de 5 ans à dater de la signature des présentes à :

- Diffuser des représentations photographiques de mon enfant
  - Diffuser des représentations musicales de mon enfant
  - Diffuser des renseignements sonores de la voix de mon enfant
  - Diffuser les créations de mon enfant réalisées en atelier : Ecole de musique, C.L.S.H, Crèche, atelier multimédia... (textes, dessins, vidéos, etc...)
- Pour sa part, la Communauté de Communes Bastide et Châteaux en Guyenne s'engage à ne rien diffuser à des fins commerciales mais uniquement dans un but strictement informatif ou pédagogique pour :
- Diffusion sur le site Internet de la Communauté de Communes
  - Diffusion sur tous supports numériques ou analogiques (courriel), CD-Rom, DVD-Rom, cassettes... à destination des familles des élèves, des différents publics, des expositions ou événements organisés par la Communauté de Communes Bastide et Châteaux en Guyenne (par les Centre de Loisirs, Crèches, Ecole de Musique, Médiathèque...)
  - Représentation sur écran dans toute manifestation culturelle (festival ou événement numérique...)
  - Diffusion sur un journal d'école (ou autre publication journalistique)

	Ajouter la mention « lu et approuvé – bon pour accord », dater et signer Fait en double exemplaire à ..... Le (date obligatoire).....
---	---

Exemplaire à conserver